

Affaire n°2021 - 042

**MUTATION FONCIERE –
ACQUISITION DES PARCELLES AD 1090 – AD 1086 – AD 1088**

Je vous rappelle que la Ville envisage de réaliser des travaux d'élargissement du Chemin du « Vieux Cimetière », ainsi que l'aménagement d'un cheminement piéton depuis le cimetière jusqu'au parking de la gendarmerie.

Dans ce cadre, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une partie de certaines propriétés foncières.

Les parcelles nouvellement cadastrées et les surfaces à acquérir sont précisées dans le tableau ci-après :

Réf. Cadastre	Surfaces	Prix
AD 1090 (issue de AD 961)	380 m ² (S.A.) 370 m ² (S.C.)	760 €
AD 1086 (issue de AD 957)	2 357 m ² (S.A.) 2 577 m ² (S.C.)	4 714 €
AD 1088 (issue de AD 959)	6 m ² (S.A.) 5 m ² (S.C.)	12 €
TOTAL	2 743 m² (S.A.) 2 952 m² (S.C.)	5 486 €

Le prix d'acquisition, accepté par le propriétaire Monsieur VIRAPOULLE Jean-Paul, a été fixé selon l'évaluation effectuée par la SAFER.

Cette affaire n'a pas été examinée par la Commission Aménagement et développement local en date du 11 mars 2021, le propriétaire ayant donné son accord après la tenue de la commission.

A la majorité (3 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver l'acquisition des parcelles AD 1090 – AD 1086 – AD 1088**
- **d'autoriser le Maire à signer les actes y afférents**



Le Maire,

Jeannick ATCHAPPA

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20210410-2021-042-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Commune :
BRAS-PANON (402)

N° d'ordre du document d'arpentage : 1343 R
Document vérifié et numéroté le 15/02/2021
A CDIF_Saint_Denis
Par Marina PALAMA
Inspectrice
Signé

Cachet du service d'origine :

Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri
CS 91013

97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
Téléphone : 02.62.48.69.1
Fax : 02.62.48.69.02

cdif.saint-denis-de-la-reunion@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

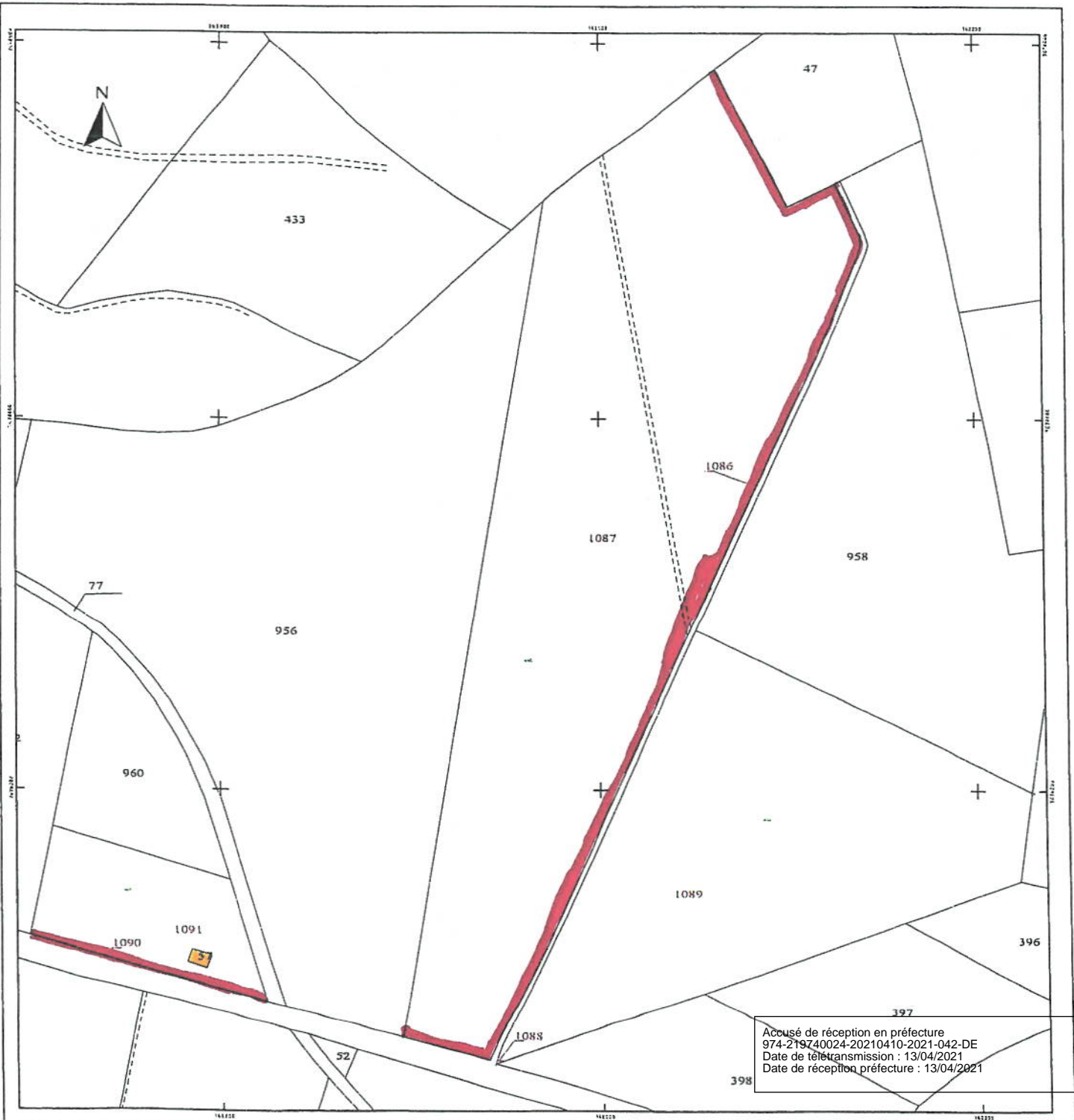
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires ont eu pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A _____, le _____

Modification des indications de l'acte de publier

Section : AD
Feuille(s) : 000 AD 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/5000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 15/02/2021
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par TOPEX COLLANGETTE (2)
Réf. : 2020.091
Le 13/01/2021

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20210410-2021-042-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

Proposition de bareme d'indemnisation fonciere : parcelles AD 1090-1086-1088 = 2 743 m² /Jean Paul VIRAPOULLE

commune de BRAS PANON opération Vieux Cimetiere propriétaire Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE

valeur du foncier seul

Parcelle	contenance en m ²	prix au m ² en €	total
AD 1090	380	2	760
AD 1086	2 357	2	4714
AD 1088	6	2	12
	2743		5 486 €



**SOCIETE D'AMENAGEMENT
FONCIER & D'ETABLISSEMENT RURAL
DE LA REUNION**

BP 80176 - 97460 SAINT DENIS CEDEX

SIRET : 516 836 309 00045

Tel : 0262 30 00 45 - Fax : 0262 30 16 64

CLIENT / MAITRE D'OUVRAGE



Mairie de BRAS-PANON
Hôtel de Ville
Route Nationale n°2
97412 BRAS-PANON

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Commune de BRAS-PANON

Lieu-dit : "Centre ville"

Section : AD n° 961

Propriété de Mr VIRAPOULLE Jean Paul PLAN PARCELLAIRE DE DIVISION

Plan de situation



sarl TOPEX - Géomètre-Expert

Jimmy COLLANGETTE
Géomètre Expert (N°5528)
Ingénieur ESTP



7, Rue Adrien - Hôtel de Ville Les Houles - 97412 BRAS-PANON
Tél : 02 62 42 22 72 - 02 62 42 22 73 - 02 62 42 22 74
Mail : topex@topex-rt.com

Casier et Signature du Géomètre-Expert

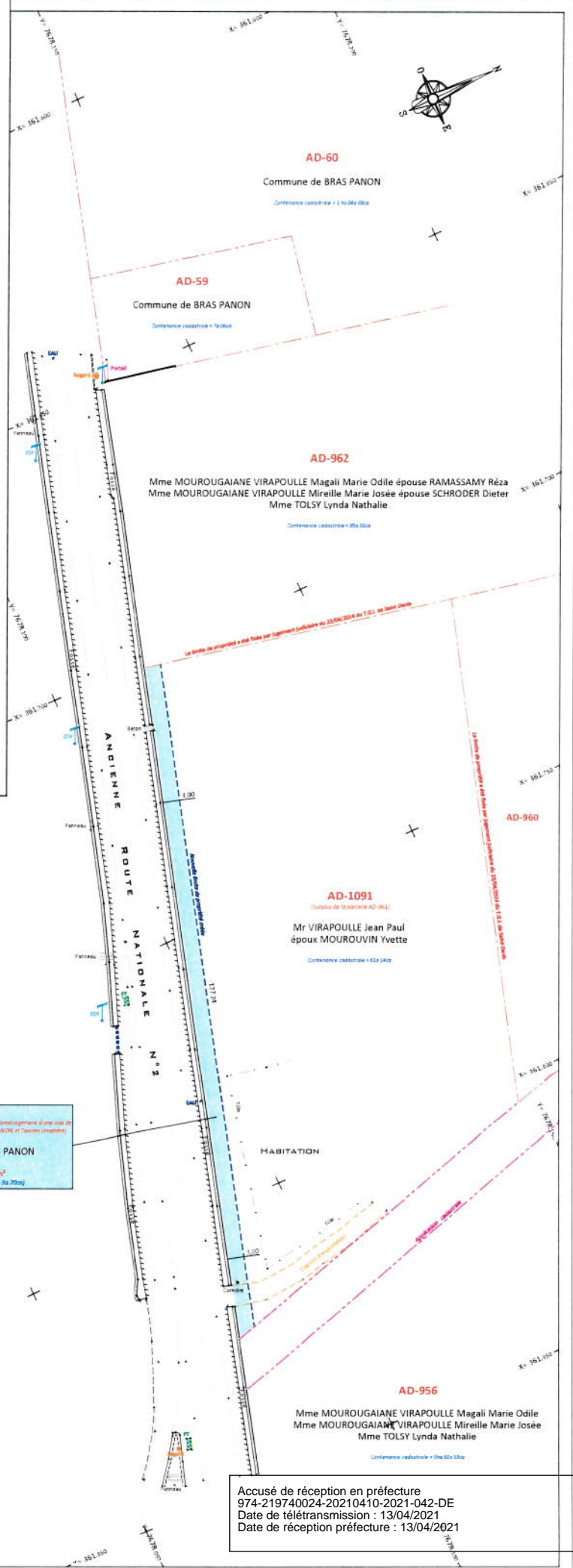
Echelle : 1 / 500^e Système S1 : NBR42 Système S2 :
R.G. TOPEX : 2020.091 Date : 15 Février 2021 DAO : J. COLLANGETTE

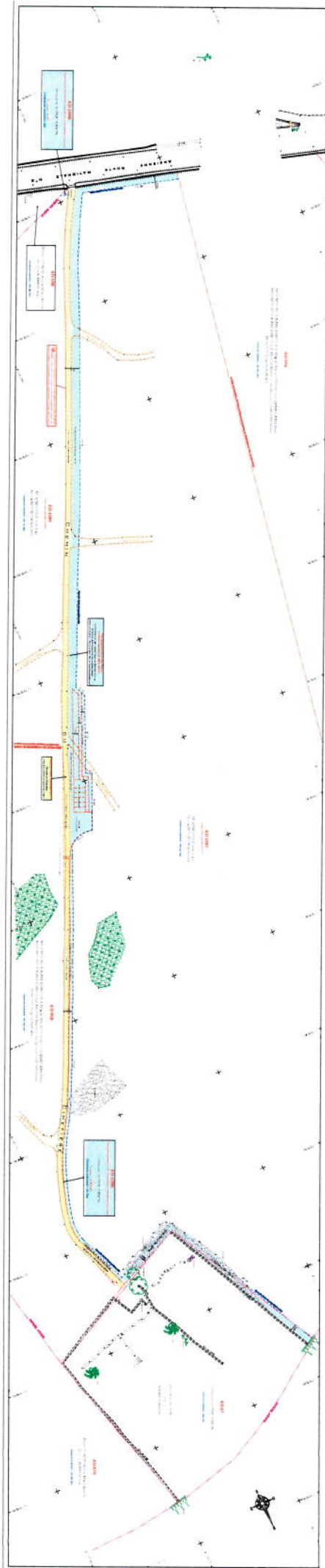
Ind.	Date	Modification
0	07/01/2021	ORIGINE : Etablissement du plan de division
1	11/01/2021	Application du PLAN DE PARTAGE dressé le 08/12/2016 par Mr BEGUIN Georges
2		

Légende	
	Limite de propriété
	Application cadastrale
	Mur en pierres sèches
	Mur de claustration
	Chemin d'exploitation
	Talus / Berge

AD-1090
 (Droits de la parcelle AD-962 transférés par l'intermédiaire d'une voie de fait entre le vendeur actuel de BRAS-PANON et l'acheteur actuel)
 Commune de BRAS-PANON
 5 ares = 380 m²
 (Contenance cadastrale = 34,75ca)

Accusé de réception en préfecture
 974-219740024-20210410-2021-042-DE
 Date de télétransmission : 13/04/2021
 Date de réception préfecture : 13/04/2021





Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20210410-2021-042-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021